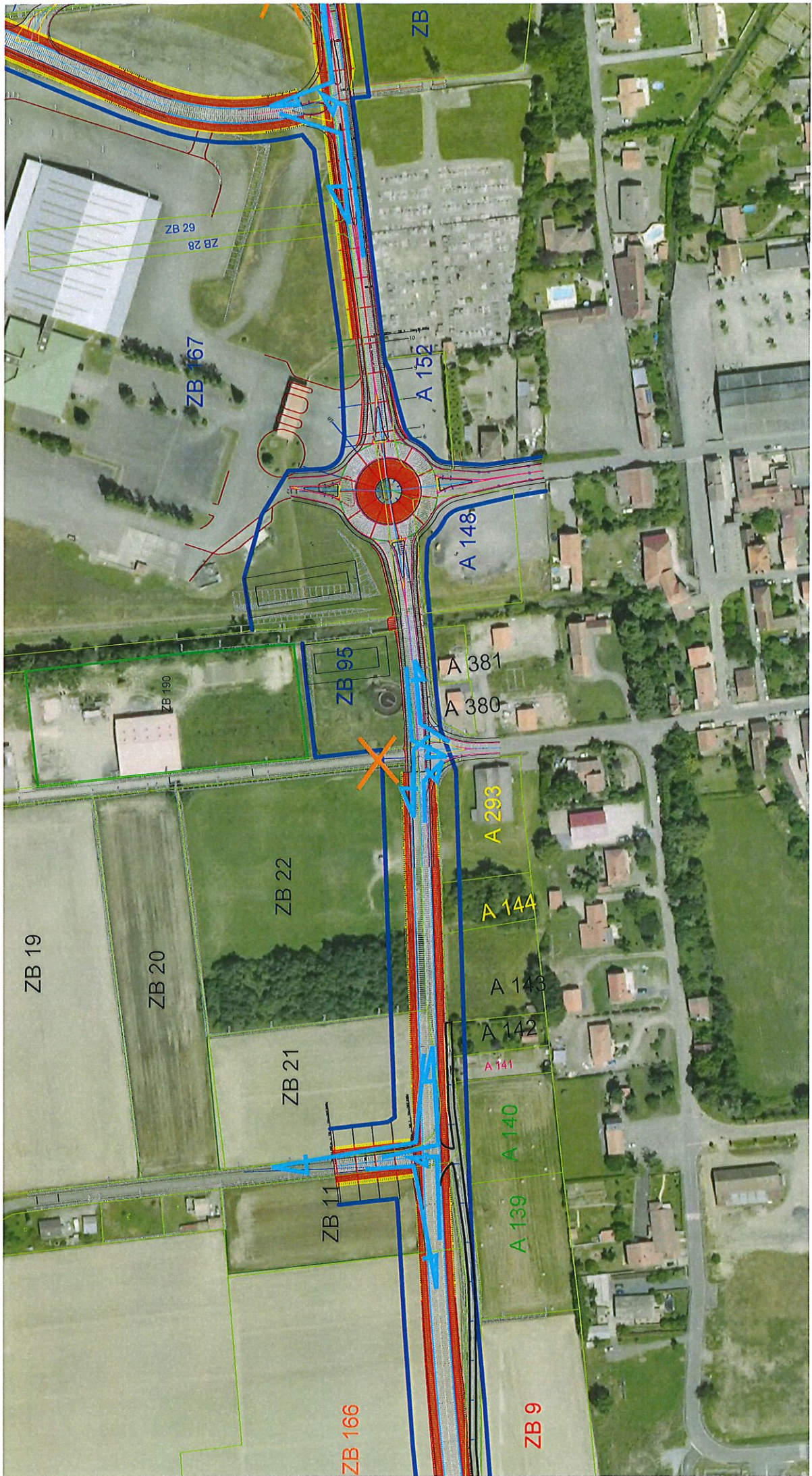


**Courriers du Département concernant les Permis de
Construire des parcelles A380 et A381**

n° 54 du 9/03/11
A 147 - 233 - 280
n° 255 du 14/06/11 //

Lotissement de 5 lots.

SARL Des Bouttes - Bouygues Bâtiment.



DIRECTION DES ROUTES ET TRANSPORTS

Mission Réglementation Routière
et Patrimoine Ouvrages d'Art

Affaire suivie par : F. PRAT

☎ : 05.62.56.72.37

Monsieur le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
des TERRITOIRES
Service urbanisme, foncier et logement - Bureau ADS
Centre ADS de TARBES, VIC, ARGELES

OBJET : D.P. n°37511M0005
S.A.R.L. LOU BASSIA – MME Nicole TUJAGUE
Commune de RABASTENS DE BIGORRE
REFER : Votre transmission du 04/03/11
P.J. : 1 dossier en retour

En réponse à votre transmission pour avis citée en référence, je vous informe que la déclaration préalable visée en objet n'appelle aucune observation de principe de ma part.

Cependant, je vous précise que, pour éviter la multiplication des accès préjudiciable à la sécurité sur la route départementale n°6, la desserte des cinq lots devra s'effectuer à partir d'un accès unique.

De plus, un refuge de 5 mètres de profondeur minimum sera aménagé afin d'éviter tout stationnement de véhicule sur la chaussée en entrée ou en sortie de la propriété.

Je vous rappelle les termes de l'article R 131- 1 du code de la voirie routière et du code civil selon lesquels les propriétés riveraines situées en contrebas du domaine public sont tenues de recevoir les eaux de ruissellement qui en découlent naturellement.

Par ailleurs, je vous indique que la demande de rejet d'effluents dans le fossé de la route départementale n° 6 recevrait un avis défavorable de ma part en raison de l'existence d'une autre possibilité technique.

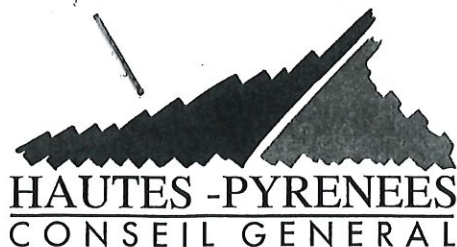
La réalisation des travaux ne pourra s'opérer qu'après délivrance d'une permission de voirie à demander à l'Agence départementale des Routes du Pays du Val d'Adour.

Pour la Présidente et par délégation
Pour le directeur Général Adjoint
Directeur des Routes et Transports
Le Chargé de Mission



Gérard AUPETIT

Copie : DRT/Agence du Val d'Adour/Chef DRT n°36774



REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DES ROUTES ET TRANSPORTS

Tarbes, le

14 JUIN 2011

Mission Réglementation Routière
et Patrimoine Ouvrages d'ArtAffaire suivie par : F. PRAT
☎ : 05.62.56.72.37MONSIEUR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES TERRITOIRES
Service urbanisme, foncier et logement - Bureau ADS
Centre ADS de TARBES, VIC, ARGELESOBJET : P.C. n° 37511M0018
S.A.R.L. LOU BASSIA - MME Nicole TUJAGUE
Commune de RABASTENS DE BIGORRE
REFER : Votre transmission du 24/05/11
P.J. : 1 dossier en retour

En réponse à votre transmission pour avis citée en référence, je vous informe que la demande de permis de construire visée en objet n'appelle aucune observation de principe de ma part.

Je vous précise cependant que la desserte des cinq lots s'effectuera à partir de la voie commune. Aucun accès direct ne pourra être autorisé sur la route départementale n°6 pour les lots A et E.

Une signalisation verticale et horizontale appropriée devra être mise en place, en accord avec la Commune, au point de raccordement avec la chaussée, selon le régime de priorité adopté.

De plus, je vous rappelle les termes des articles R 131-1 du code de la voirie routière et du code civil selon lesquels les propriétés riveraines situées en contrebas du domaine public sont tenues de recevoir les eaux de ruissellement qui en découlent naturellement.

Par ailleurs, je vous indique que la demande de rejet d'effluents dans le milieu hydraulique superficiel de la route départementale n°6 recevrait un avis défavorable de ma part, en de l'existence d'une autre possibilité technique.

La réalisation de ces travaux ne pourra s'opérer qu'après délivrance d'une permission de voirie à demander à l'Agence départementale des Routes du Pays du Val d'Adour.

Je vous demanderais de bien vouloir me communiquer une copie de l'arrêté de permis dès la délivrance de celui-ci.

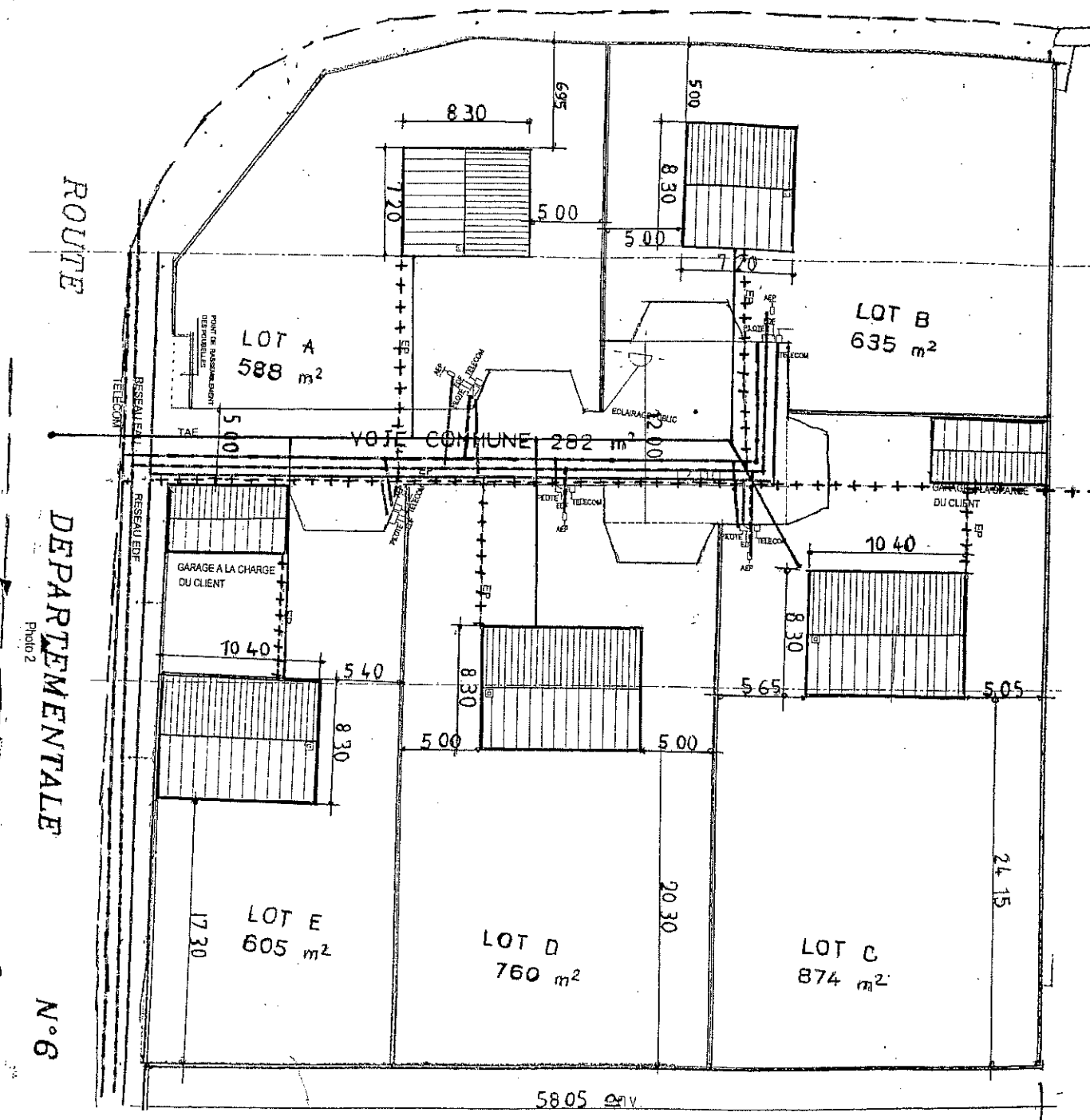
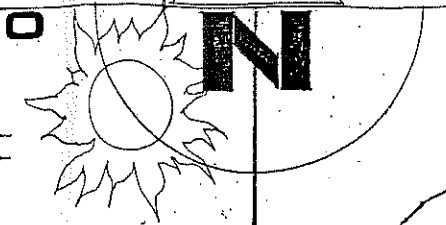
Pour le Président et par délégation
Pour le Directeur Général Adjoint
Directeur des Routes et Transports
Le Chargé de Mission

Gérard AUPETIT

Copie : DRT/Agence du Val d'Adour/Chef DRT n°38021

BOULEVARD DU VAL D'ADOUR

BOULEVARD DU VAL D'ADOUR



ROUTE

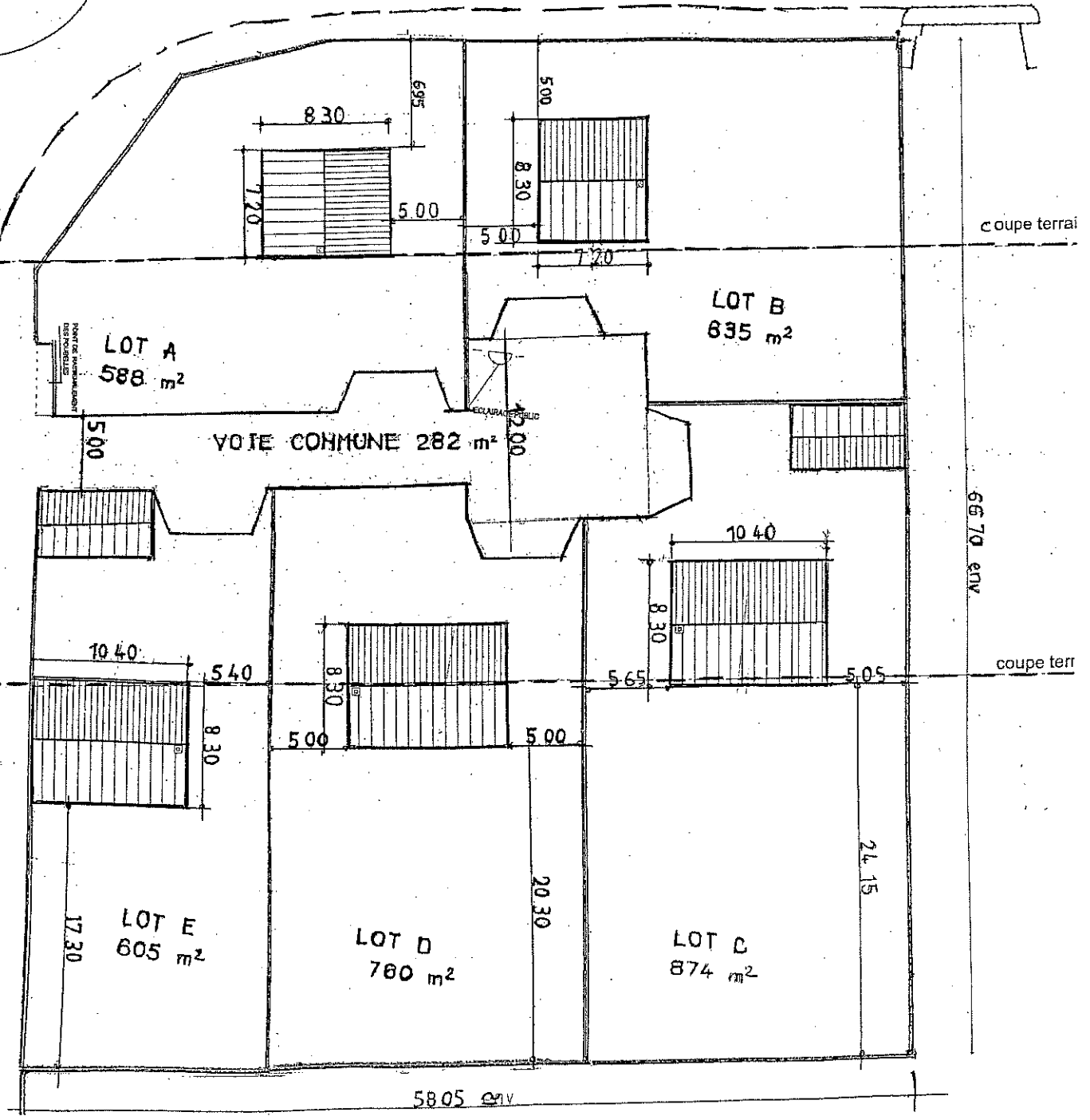
DEPARTEMENTALE

N°6

ROUTE

DEPARTEMENTALE

N°6



coupe terrain

coupe terrain

66.70 env

plan des réseaux

plan de masse